

Convention de partenariat

entre

l'académie d'Aix-Marseille

et

la chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Provence-Alpes Côte d'Azur



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Convention cadre de partenariat

Entre les soussignés

l'académie d'Aix-Marseille,

place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence,

représentée par le recteur d'académie, chancelier des universités, **Jean-Paul de Gaudemar,**
d'une part,

et

la chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Provence – Alpes – Côte d'Azur,

siège social : 19, rue Roux de Brignoles, 13006 Marseille,

représentée par le président, **Michel Faure,**

d'autre part.

SOMMAIRE

Titre 1 – Objet de la convention	p 2
Titre 2 – Axes de collaboration	p 3
Titre 3 – Mise en œuvre de la convention	p 5
Annexe 1 – Coordonnées des partenaires	p 7
Annexe 2 – Plan de partenariat académique	p 8

TITRE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention se situe dans le cadre du partenariat entre l'Education nationale et la chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRESS). Elle permet d'agir à partir d'objectifs partagés en répondant à des besoins clairement identifiés, puis de dresser un bilan annuel des actions conjointes.

Le développement des relations et des actions entre l'académie d'Aix-Marseille et la chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur intervient désormais dans le cadre de cette convention.

TITRE 2 – AXES DE COLLABORATION

2.1 Promotion de l'économie sociale et solidaire

L'académie d'Aix-Marseille et la chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Provence – Alpes – Côte d'Azur développent leur collaboration en vue de :

- permettre aux élèves et aux étudiants de prendre connaissance des valeurs et de l'organisation ainsi que des métiers proposés par l'économie sociale et solidaire ;
- faciliter l'accès et le déroulement des formations professionnalisantes (professionnelles et technologiques) pour accéder à ce secteur d'activité.

La chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Provence – Alpes – Côte d'Azur facilite, par la mise à disposition d'informations, la réalisation de projets qui tendent à promouvoir les idées sur lesquelles est fondée l'économie sociale et solidaire dans le cadre :

- de projets d'établissements auprès des élèves du premier degré, des collégiens et des lycéens ;
- de la formation initiale et continue des personnels enseignants.

L'académie s'engage à promouvoir les initiatives qui, dans les collèges et lycées, favorisent le développement des valeurs de l'économie sociale et solidaire, ceci particulièrement au cours du *Mois de l'économie sociale et solidaire* (au mois de novembre).

2.2 Actions d'informations et d'orientation des jeunes

La chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Provence – Alpes – Côte d'Azur et l'académie accordent une importance particulière à la réalisation d'actions communes visant à faciliter l'élaboration du projet professionnel des jeunes.

A cet effet, sur sollicitation de l'académie, la chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Provence – Alpes – Côte d'Azur et les entreprises adhérentes contribuent à l'élaboration des projets professionnels des jeunes, des professeurs principaux des collèges et lycées et des conseillers d'orientation psychologues de l'académie d'Aix-Marseille.

Il peut s'agir de :

- diffuser des informations sur les différents métiers présents dans ce secteur ;
- organiser des visites thématiques ou d'intervention sur les métiers et les fonctions de ce secteur économique dans le cadre de la découverte des métiers au collège et au lycée (en particulier en classe de seconde) ;
- développer des supports d'information réalisés en commun et destinés aux jeunes.

2.3 Le partenariat pour les formations professionnalisantes initiales

2.3.1 Les formations des jeunes

La chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Provence – Alpes – Côte d'Azur s'engage à diffuser et à promouvoir auprès de ses membres :

- l'accueil des jeunes en stage de formation en entreprise en prenant en compte les disponibilités d'accueil et dans le respect des référentiels des diplômes professionnels (CAP, BEP, baccalauréat professionnel, BTS) avec des objectifs de formation négociés avec les équipes pédagogiques ;
- la participation d'experts de l'économie sociale et solidaire dans des actions d'information ou de formation de jeunes, préparant un diplôme professionnel : évaluation, jury d'examen, etc.

2.3.2 La formation des personnels de l'Education nationale

La chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Provence – Alpes – Côte d'Azur et les entreprises

adhérentes accueillent des personnels de l'Education nationale au sein de leurs équipes, afin de les informer de l'évolution des techniques, méthodes et organisation des secteurs de l'économie sociale et solidaire. Avec le souci d'adapter au mieux ces périodes en entreprise au projet de formation de l'enseignant, cet accueil prend des formes diverses, notamment :

- l'organisation de visites, de journées thématiques et de conférences ;
- l'organisation de stages dans le cadre du PAF.

Selon les cas, ces actions permettent un complément de formation ou une mise à jour des connaissances des équipes éducatives.

2.4 Concertation concernant l'évolution des métiers, des compétences attendues

L'académie d'Aix-Marseille et la chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Provence – Alpes – Côte d'Azur analysent en commun les évolutions des métiers exercés au sein du secteur de l'économie sociale et solidaire ainsi que des niveaux de qualification attendus pour y accéder.

2.5 Enseignements supérieur et recherche – relation avec les universités

La chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Provence – Alpes – Côte d'Azur et l'académie d'Aix-Marseille souhaitent renforcer leur coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur.

A cet effet, le recteur d'académie, chancelier des universités, facilitera toute information et toute mise en relation opportunes avec les présidents d'université de l'académie.

2.6 Les conseillers de l'enseignement technologique

La chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Provence – Alpes – Côte d'Azur proposera à l'académie d'Aix-Marseille des conseillers de l'enseignement technologique mandatés afin qu'ils :

- participent en premier lieu à la délivrance des examens relevant des secteurs d'activité représentés en tant que représentants professionnels ;
- puissent assurer la liaison entre l'Education nationale et la chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Provence – Alpes – Côte d'Azur et solidaire et ses adhérents.

2.7 Mise en œuvre de l'accès aux diplômes professionnels (CAP, BEP, baccalauréat professionnel, BTS) par la VAE

La chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Provence – Alpes – Côte d'Azur souhaite faciliter l'accès à la certification par la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les salariés des entreprises des différents secteurs d'activité.

A cet effet, les parties conviennent de :

- réaliser des actions d'information menées conjointement par la chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire ainsi que ses adhérents et le centre académique de validation des acquis de l'expérience (CAVA) pour développer la validation au bénéfice des salariés du secteur souhaitant obtenir un diplôme relevant du second degré ;
- organiser des actions de formation et de professionnalisation des acteurs des secteurs pour favoriser et développer leur participation aux commissions d'expertise VAE et des jurys et éventuellement à l'accompagnement des candidats.

2.8 Mois de l'économie sociale et solidaire

Le mois de l'économie sociale et solidaire se déroule au mois de novembre de chaque année. Des actions avec le monde de l'éducation seront organisées en partenariat avec l'académie Aix Marseille.

Ces actions permettront de rapprocher le monde de l'éducation du monde des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour mieux se connaître, comprendre les problématiques des uns et des autres, échanger afin de mieux préparer les jeunes à s'insérer dans le monde du travail. Cette période sera l'occasion :

- pour les élèves, de découvrir les valeurs et l'organisation de l'économie sociale et solidaire au sein de l'économie ;
- pour les collèges et lycées, de tisser ou de renforcer des partenariats, d'aborder la question de l'orientation, de la formation et de l'insertion.
- Il conviendra de s'assurer de la cohérence et de la complémentarité avec les actions mises en œuvre dans le cadre de la Semaine Ecole – Entreprise organisée avec l'Union patronale régionale (UPR).

TITRE 3 – MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les actions menées en partenariat avec la chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Provence – Alpes – Côte d'Azur. Pour favoriser la mise en œuvre de cette convention cadre, des conventions d'application particulières en référence au plan d'action annexé à la présente, pourront être envisagées.

Par ailleurs, des conventions locales entre la chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Provence – Alpes – Côte d'Azur et les établissements de l'académie d'Aix-Marseille peuvent être contractualisées. Dans ce cas, le comité de pilotage académique (voir article ci-dessous) en est tenu informé.

3.1 Rôle et composition du comité de pilotage

Un comité de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires de la présente convention (avec la participation d'experts, dont il peut s'entourer de façon conjoncturelle), anime et suit l'exécution de la convention.

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille confie la coordination des actions initiées au travers de cette convention et de ses avenants au délégué académique aux enseignements techniques (DAET).

Les correspondants des deux parties qui sont chargés d'assurer, au gré des besoins, les liaisons entre les partenaires, participent à chacune des réunions du comité de pilotage (cf. annexe 1 – coordonnées des partenaires).

3.2 Suivi et bilan des activités et élaboration du plan de partenariat

Les représentants des parties signataires se réunissent une fois par an pour établir un bilan annuel des actions sur chacun des axes de collaboration mentionnés dans le titre II et retenir les actions pour l'année à venir dans le cadre du plan d'action.

La première réunion qui accompagne la signature de la convention fait l'objet d'un état des lieux des actions déjà entreprises entre les partenaires et d'un plan de partenariat pour l'année à venir. (cf. annexe 2 – plan de partenariat).

Ainsi le contenu du partenariat est précisé chaque année par le comité de pilotage.

3.3 Confidentialité et respect des principes du service public

L'académie d'Aix-Marseille informe les élèves ou étudiants (BTS) ainsi que ses personnels stagiaires (stages en entreprise) que les informations recueillies dans les entreprises adhérentes à la chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Provence – Alpes – Côte d'Azur à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention ont un caractère confidentiel. L'utilisation de ces informations ne peut intervenir sans le consentement express des parties intéressées.

La chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire et ses entreprises adhérentes se conforment aux prescriptions de la circulaire n°2001-053 du 28 mars 2001 portant code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire.

3.4 Statut du personnel

Les personnels de la chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Provence – Alpes – Côte d'Azur, des entreprises adhérentes et du système éducatif œuvrant dans le cadre de la présente convention sont toujours salariés avec un employeur et leur protection sociale assurée selon les règles habituelles de chacun. Pendant la durée de la convention ou de ses avenants, les intéressés sont soumis aux règlements intérieurs des établissements qui les accueillent.

3.5 Communication

Les expériences novatrices et les actions menées par les partenaires sont valorisées par des actions concertées auprès des médias et par l'utilisation des moyens de communication propres aux partenaires. Les cosignataires se tiennent informés des projets pouvant entrer dans le champ de cette convention ou de tout dispositif nouveau pouvant faire l'objet d'avenant(s).

3.6 Règlement d'un litige

Si un litige survient, les cosignataires s'engagent à se réunir afin d'en examiner attentivement tous les termes avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue à la présente convention.

3.7 Enrichissement et évolution de la convention

Au-delà des axes de partenariat formalisés dans le présent document, la convention pourra conduire à d'autres formes de coopération que celles prévues au titre II. Les aménagements éventuels feront alors l'objet d'un avenant.

3.8 Dispositions financières

Dans le cadre du plan d'action annuel, un ou plusieurs avenants régleront le cas échéant les dispositions financières des différentes actions engagées.

3.9 Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature. Ses dispositions demeurent applicables à titre provisoire en vue de son renouvellement durant une période de négociation préalable d'une durée maximale de six mois.

Elle peut conduire à d'autres formes de collaboration que celles prévues au titre II. Les aménagements éventuels proposés par l'une ou l'autre des parties contractantes sont arrêtés d'un commun accord et font l'objet d'un avenant.

Elle peut être résiliée ou non reconduite par l'académie d'Aix-Marseille ou la chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Provence – Alpes – Côte d'Azur, sous réserve d'un préavis de trois mois.

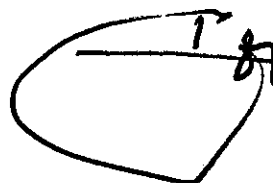
Effectuée en deux exemplaires originaux, signés le 17 mai 2010 à Aix-en-Provence

L'académie d'Aix-Marseille

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. P. de Gaudemar', written over two horizontal lines.

Jean-Paul de Gaudemar
recteur d'académie
chancelier des universités

La chambre régionale
de l'Economie sociale et solidaire
Provence – Alpes – Côte d'Azur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Faure', written over a large, irregular loop.

Michel Faure
président

ANNEXE 1 – COORDONNEES DES PARTENAIRES

CONTACTS A LA CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE PROVENCE – ALPES – COTE D'AZUR (CRESS PACA)

Adresse de la CRESS PACA

19, rue Roux de Brignoles – 13006 Marseille
Tél : 04 91 54 96 75 Fax : 04 91 04 08 29

Président : Michel Faure – presidence@cresspaca.org

Directeur : Laurent d'Hauteserre – laurent.dhauteserre@cresspaca.org

Correspondante : Marielle Vallon – marielle.vallon@cresspaca.org

CONTACTS A L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Adresse de l'académie d'Aix-Marseille

Place Lucien Paye – 13621 Aix-en-Provence cedex 1

Délégué académique aux enseignements techniques : Roland Kastler – ce.daet@ac-aix-marseille.fr

Correspondante : Emmanuelle Topart (chargée de mission DAET Ecole – Entreprise, organisations interprofessionnelles) – emmanuelle.topart@ac-aix-marseille.fr

Tél : 04 42 93 88 18 Fax : 04 42 93 88 19

ANNEXE 2 – PLAN DE PARTENARIAT

Thèmes	Attentes de la chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire et ses entreprises adhérentes	Attentes de l'académie d'Aix-Marseille
Promotion de l'économie sociale	Promotion des valeurs et de l'organisation de l'économie sociale et solidaire	Soutien, par la mise à disposition d'informations, des projets élaborés dans ce domaine pour des projets d'établissement, d'élèves et pédagogiques.
Evolutions des métiers, des compétences et des formations	Evolution des organisations pédagogiques de l'académie dans les secteurs choisis de l'économie sociale et solidaire.	Connaissance des évolutions des métiers des secteurs de l'économie sociale
Information et orientation des jeunes	Sensibilisation des élèves à l'intérêt de l'économie sociale et solidaire dans le développement économique.	Facilitation de l'élaboration du projet professionnel des jeunes par : <ul style="list-style-type: none"> • des visites thématiques, • l'intervention de professionnels, • des supports d'information sur les métiers ; • la désignation de personnes ressources.
Formations initiales et continues Formation des jeunes	Accroissement de la qualité de la formation professionnelle par une meilleure connaissance du secteur de l'économie sociale et solidaire.	Accroissement de la qualité de la formation professionnelle par : <ul style="list-style-type: none"> • l'accueil de stagiaires de la formation professionnelle, • le valorisation de la VAE.
Formations initiales et continues Formation des personnels de l'Education nationale	Accroissement de la qualité de la formation professionnelle par une meilleure connaissance du secteur de l'économie sociale et solidaire.	Accroissement de la qualité de la formation professionnelle par : <ul style="list-style-type: none"> • l'accueil en formation de personnels enseignants ou d'encadrement.

ANNEXE 3 – PLAN D’ACTION

Axe Information et orientation

Action 1	Participation des professionnels dans le dispositif <i>Option Découverte Professionnelle 3 heures (DP3)</i> et dans le dispositif <i>Classes découverte professionnelle 6 heures (DP6)</i> au sein des collèges et des classes de seconde
Objectif	Informers les collégiens et lycéens sur la réalité des métiers du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)
Modalités	<p>Choix préalable en comité de pilotage du ciblage des secteurs d'activité et des métiers</p> <p>Pour la CRESS PACA</p> <p>1. Diffusion, auprès des enseignants, d'informations sur les métiers du secteur ainsi que de documents sur l'économie sociale et solidaire</p> <p>2. Intervention de professionnels dans les collèges ou accueil de classes visitant une entreprise du secteur</p> <p>Pour l'académie d'Aix-Marseille</p> <p>1. Diffusion de la liste des enseignants référents aux professionnels</p> <p>2. Mise à disposition des équipes pédagogiques pour la préparation et le suivi logistique des actions d'information</p>
Démarrage	Rentrée scolaire 2010 – 2011
Action 2	Participation à des événements d'information et de valorisation
Objectif	<p>Information sur les métiers de l'ESS auprès des collégiens et lycéens, dans le cadre d'interventions de professionnels en établissement scolaire et/ou de visites d'entreprise par des groupes d'élèves</p> <p>Participation et/ou organisation d'événements dans le cadre du mois de l'ESS et de la semaine nationale Ecole – Entreprise</p>
Modalités	<p>Pour la CRESS PACA</p> <p>1. Professionnels volontaires</p> <p>2. Désignation de personnes ressources pour les options DP3 ainsi que pour le nouveau dispositif de découverte des métiers et des formations concernant les élèves de troisième et de seconde générale</p> <p>Pour l'académie d'Aix-Marseille</p> <p>Mobilisation des personnels de l'Education nationale concernés</p> <p>1. Préparation pédagogique des élèves en amont</p> <p>2. Service du rectorat pour l'organisation et la coordination de l'action</p>
Démarrage	Année scolaire 2010-2011

Action 3	Participation au salon Métierama (fin janvier)
Objectif	Manifestation de trois jours pour aider les collégiens et lycéens à s'informer sur les métiers et les formations se rapportant aux métiers et aux carrières de l'ESS et, réciproquement, permettre à l'ESS de se faire connaître davantage
Modalités	<p>Pour la CRESS PACA Stand ESS pour les trois jours Présence de professionnels ou bénévoles employeurs expliquant par le biais de mini conférences (environ dix élèves) les réalités de leurs métiers Distribution de documents informant des réalités de l'ESS</p> <p>Pour l'académie d'Aix-Marseille 1. Information en amont au niveau des lycées et des collèges de ce que le secteur propose 2. Mobilisation des équipes éducatives sur une réelle préparation des élèves en amont 3. Comité de pilotage préparatoire et d'amélioration</p>
Démarrage	Année scolaire 2010 – 2011
Action 4	Participation des professeurs et des conseillers d'orientation psychologues dans le dispositif <i>Option Découverte Professionnelle 3 heures (DP3)</i> et dans le dispositif <i>Classes découverte professionnelle 6 heures (DP6)</i>
Objectif	Information des professeurs principaux de 3^e et des conseillers d'orientation psychologues sur la réalité des métiers et des carrières de l'ESS et des qualifications attendues
Modalités	<p>Pour la CRESS PACA 1. Mise à disposition de documents d'information 2. Intervention d'un professionnel du secteur</p> <p>Pour l'académie d'Aix-Marseille Organisation de journées d'information réunissant une cinquantaine de professeurs principaux et conseillers d'orientation professionnels</p>
Démarrage	1 ^{er} semestre 2011

Axe Formation professionnelle

Action 5	Consultation, par l'académie d'Aix-Marseille, de la CRESS PACA à propos de l'évolution de la carte des formations initiales scolaires et, par ailleurs, par apprentissage (relevant des EPLE)
Moyens	1. Lettre du recteur demandant l'avis de la profession 2. Réunion commune au premier trimestre de l'année scolaire
Démarrage	1 ^{er} trimestre 2011

Axe Actions pédagogiques

Action 6	Utilisation de la banque académique de stages en entreprise
Modalités	Pour la CRESS PACA Diffusion de l'information auprès des entreprises du secteur, afin qu'elles proposent, d'une part, des offres de stages de « formation » et, d'autre part, la possibilité d'accueillir des élèves de 3 ^e et de seconde dans le cadre de stages <i>Découverte</i> d'une semaine. Pour l'académie d'Aix-Marseille <ul style="list-style-type: none">• Insérer les offres de stage dans l'application banque académique de stages en entreprise• Mobiliser les établissements concernés
Démarrage	Année scolaire 2010-2011
Action 7	Mise à jour et développement de l'outil pédagogique à destination des enseignants de sciences économiques et sociales (SES) au lycée
Modalités	Travail à partir d'un outil existant (créé par la CRESS Languedoc – Roussillon) avec les professeurs de sciences économiques et sociales, la CRESS PACA et des professionnels de l'ESS sur la mise à jour et l'élaboration de nouvelles fiches pédagogiques en corrélation avec le programme de SES de seconde, première et terminale
Démarrage	Année scolaire 2010-2011